



## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 NOVEMBRE 2025

Le 13 novembre 2025, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire.

**Présents** : Mmes Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

M. Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS et Mathieu BEHAGHEL.

**Absents excusés** : Mmes Ghyslaine LESUEUR et Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Mathieu BEHAGHEL). M. Fabrice COCATRIX (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE).

**Absents** : Mmes Alexandra BEAUQUIS et Fabienne M'TANIOS. M. Nicolas BAYART et M. Benoît CURT.

Mme Christiane DAUNIS a été nommée secrétaire de séance

Date de convocation : 07 novembre 2025 - Nombre de membres en exercice : 18 - Nombre de membres présents : 11 + 2 pouvoirs

### **Ordre du jour** :

➤ Approbation du procès-verbal de la séance du 09 octobre 2025 à l'unanimité.

- **INSTITUTIONS** : Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie
  - Présentation du Rapport d'activités 2024 par M. François Ravoire.

➤ **FINANCES** : Budget principal de la commune – Décision modificative

Après une analyse du budget principal de la commune et compte tenu des décisions d'investissements prises au cours de l'année 2025 et de la notification de subvention reçue du conseil départemental pour le projet de rénovation de l'église, il paraît nécessaire de prévoir la décision modificative suivante, qui est approuvée à l'unanimité.

### **En recettes** :

#### **Chapitre 10 (Dotations, Fonds divers et réserves)**

10222 – FCTVA :	- 26 000.00€
10226 – Taxe d'aménagement :	- 15 000.00€

#### **Chapitre 13 (subventions d'investissement)**

1323 – Département :	+ 112 500.00€
----------------------	---------------

#### **Chapitre 16 (Emprunts et dettes assimilées)**

1641 – Emprunts en euros :	-100 000.00€
<b>Total recettes :</b>	<b>- 28 500.00€</b>

**En Dépenses :**Chapitres 21 (Immobilisations corporelles)

2151-Réseaux de voirie :	+ 25 000.00€
2183- Matériel informatique :	+ 16 000.00€
2131 – Constructions bâtiments publics :	- 40 000.00€

Chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées)

1641 – Emprunts en euros :	-20 000.00€
----------------------------	-------------

Chapitre 23 (Immobilisations financières)

231 – Immobilisations en cours :	- 9 500.00€
<b>Total dépenses :</b>	<b>-28 500.00€</b>

➤ **TARIFS** : Fixation de prix de vente pour matériel

Monsieur le Maire informe que le restaurant « La Tablee », situé au chef-lieu, est équipé de certains matériels dont le restaurateur n'a pas l'utilité : un lave-plat et une machine de mise sous vide. Ces matériels appartenant à la Commune, il est proposé de les mettre en vente et de fixer un prix pour chaque matériel. A l'unanimité, les prix de vente sont fixés comme suit : 4500,00 € pour le lave-plat et 2000,00 € pour la machine sous-vide.

➤ **RESSOURCES HUMAINES** :

Tableau des emplois au 1<sup>er</sup> janvier 2026 adopté à l'unanimité.

Agents	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	TC ou TNC
<b>Secteur Administratif :</b>				
Attaché	A	1	1	1TC
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	3	2 TC_1(24/35 <sup>ème</sup> )
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	1 (23/35 <sup>ème</sup> )
<b>Secteur Culturel :</b>				
Assistant territorial de conservation du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1	1 (28/35 <sup>ème</sup> )
<b>Secteur Technique :</b>				
Agent de maîtrise	C	1	1	1TC
Adjoint technique	C	1	1	1TC
Adjoint technique	C	1	1	1TC
Adjoint technique	C	1	1	1 (19.30/35 <sup>ème</sup> )
Adjoint technique	C	1	1	1 (18.00/35 <sup>ème</sup> )
Adjoint technique	C	1	1	1 (20.50/35 <sup>ème</sup> )
<b>Secteur Animation :</b>				
Animateur	B	1	1	1 (32.50/35 <sup>ème</sup> )
Adjoint d'animation	C	7	4	1 (22.70/35 <sup>ème</sup> ) vacant 1 (14.80/35 <sup>ème</sup> ) 1 (6.90/35 <sup>ème</sup> ) vacant 1 (6.90/35 <sup>ème</sup> ) 1 (6.90/35 <sup>ème</sup> ) 1 (6.90/35 <sup>ème</sup> ) 1 (8.80/35 <sup>ème</sup> ) Vacant
<b>Secteur Médico-Social :</b>				
A.T.S.E.M principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	C	1	1	1 (31/35 <sup>ème</sup> )
A.T.S.E.M principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	C	1	1	1 (30.30/35 <sup>ème</sup> )

➤ **CONVENTION** :

- Déneigement 2025/2026 avec la commune de Saint-Sylvestre

La commune de Marcellaz-Albanais étant très étendue, les services de déneigement mis en place par la commune ne peuvent assurer le déneigement de la totalité des routes. C'est pourquoi une convention de déneigement/salage avec la commune de Saint-Sylvestre a été signée en date du 14 novembre 2024, pour assurer le déneigement des hameaux de la Molière, Montmasson et le Piémont. Il est proposé de renouveler cette convention, approuvée à l'unanimité, dont les principales caractéristiques sont :

- durée : entre le 15/11/2025 et le 15/03/2026
- mise en place d'une astreinte : 240.00 € HT/mois
- heure de déneigement et salage en journée : 104.00 € HT/heure
- heure de déneigement et salage de nuit (21h00 à 6h00) : 116.00 € HT/heure
- heure de déneigement et salage jour férié et week-end : 130.00 € HT/heure
- fourniture de sel de déneigement : selon tarif en vigueur.

- Déneigement 2025/2028 avec un agriculteur de la commune

Le déneigement sur le territoire de la commune est assuré en partie via une convention avec la commune de Saint-Sylvestre pour le secteur Est de la commune. L'autre partie étant assurée par l'agent technique, et vu l'étendue du territoire, il est proposé, afin de le seconder et de respecter les temps de travail de l'agent, de rédiger une convention de déneigement avec un agriculteur de la commune, qui prendra le relais avec le matériel communal. Cette convention est approuvée à l'unanimité pour les périodes hivernales 2025-2028 pour un tarif horaire convenu de 45.00 € HT. Le matériel nécessaire au déneigement est fourni par la Commune.

➤ **URBANISME/FONCIER** :

- Autorisation de l'instauration d'une servitude sur le secteur centre de l'Ecobourg

Dans le cadre de l'aménagement du secteur centre de l'Ecobourg, TERACTION va instaurer (à ses frais), une servitude de passage sur la rue du Saboti, le parking & les aires de dépose des OM au profit de la Commune le temps des travaux et au moins jusqu'à l'obtention de la conformité après construction afin d'éviter que les futurs copropriétaires puissent privatiser la voie et ces espaces, voire les clore, d'où l'importance que la servitude soit instituée avant la publication du Règlement de Copropriété afin qu'elle s'impose aux copropriétaires sans retour en arrière possible. A l'achèvement des travaux, ces ouvrages seront « remis à la Commune » comme stipulé dans le traité de concession (et la servitude tombera).

**A l'unanimité** :

➤ **Article 1 – Approbation**

Le Conseil Municipal **approuve la constitution** des servitudes de passage public et d'usage de divers équipements au profit de la Commune de Marcellaz-Albanais, telles que décrites dans le projet d'acte établi par Maître Pierre GIRARD, notaire à Annecy, qui est en cours de finalisation.

➤ **Article 2 – Objet et portée**

Les servitudes ont pour objet :

- le libre passage du public sur la voie interne reliant la route des Berdalles à la rue des Écoles,
- l'usage par la Commune et le public du parking, du bassin de rétention et des aires de dépose des ordures ménagères conformément aux modalités fixées à l'acte.

Elles sont établies à **titre gratuit, réel et perpétuel** sur les parcelles appartenant à la société TERACTEM, section AD nos 558, 608, 611, 614, 617, 620, 644 et 645.

➤ **Article 3 – Entretien**

La Commune assurera, à ses frais, le **nettoyage, l'entretien, la réfection et la réparation** des surfaces, revêtements, réseaux et équipements situés dans le périmètre des servitudes, conformément aux dispositions de l'acte notarié.

➤ **Article 4 – Autorisation du Maire**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié de constitution de servitude, accomplir toutes formalités administratives et foncières nécessaires, et plus généralement, à prendre toute mesure utile à la bonne exécution de la présente délibération.

- Dossiers en cours

▪ **Permis de construire**

DOSSIERS	DEMANDEURS	LIEU	PROJET	ETAT
PC 074 161 25 00008	SAVILLE Sean et NODÉ Morgane	Lotissement "les Terrasses du Centre" - lot 3 - 349 rue des Ecoles	construction d'une maison individuelle	REJET TACITE le 30/10/2025
PC 074 161 25 00012	HOURRIEZ Quentin	206 chemin des Erènes	construction d'une maison individuelle d'habitation avec garage	ACCORDE le 20/10/2025
PC 074 161 19 X 0011- M02 Modificatif	GROSS Stéphane	104 chemin des Entre- monts	modifications façades	ACCORDE le 17/10/2025
PC 074 161 25 00014	PIQUET Antoine	15 route de Contentenaz Peignat	carport + abri de jardin	ACCORDE le 10/11/2025
PC 074 161 18 X 0024- M02 Modificatif	CARLIOZ Alexandre	122 chemin des Erènes	ajout d'un balcon en fa- çade Sud	ACCORDE le 07/11/2025
PC 074 161 25 00016	DELIPERI Lucas	1083 route des Combes Faramaz	transformation d'une partie de corps de ferme en lo- gement	ABANDON du demandeur le 31/10/2025
PC 074 161 25 00017	WAGNER Remy	1083 route des Combes Faramaz	réhabilitation d'un loge- ment dans un ancien corps de ferme	ABANDON du demandeur le 30/10/2025
PC 074 161 25 00018	LONGO David et Fanny	Lotissement "les Terrasses du Centre" - lot 2 - rue des Ecoles	construction d'une maison individuelle	ACCORDE le 10/11/2025

▪ Déclarations préalables de travaux

DOSSIER	BÉNÉFICIAIRES	LIEU	LISTE DES PARCELLES	PROJET	ETAT
DP 074 161 25 00044	GIUNTA Giuseppe	131 chemin des Courriers Chez Nanche	AC 524 - 526	construction d'un carport remplacement des menuiseries et pose de volets roulants	ACCORDÉE le 08/09/2025
DP 074 161 25 00046	BAUQUIS Joëlle	823 route du Bondet - Chaunu	AK 574	réfection de la toiture, ravalement de façade et remplacement des menuiseries	ACCORDÉE le 18/07/2025
DP 074 161 25 00047	GUÉZOU Arnaud	19 chemin des Entremonts la Molière	AI 353	abri de jardin	en cours
DP 074 161 25 00048	LACÔME Fabien	173 route de la Radia	AD 484	pose de bardage sur un garage	ACCORDÉE le 24/07/2025
DP 074 161 25 00049	FAVRE Nicolas	74 place de l'Albanais	AD 576	clôture	ACCORDÉE le 24/07/2025
DP 074 161 25 00050	FERTAT Kévin	600 chemin de Piémont	AH 551	installation de volets battants	ACCORDÉE le 24/07/2025
DP 074 161 25 00051	PERIGAUT Maxime	1693 route de Contentenaz	AR 136	modification / remplacement des menuiseries	ACCORDÉE le 05/08/2025
DP 074 161 25 00052	STG ENERGY pour JOGUET Alexis	365 route de Peignat	AN 666	panneaux photovoltaïques	ACCORD TACITE le 08/09/2025
DP 074 161 25 00053	GREILLET Florian et MARIN Emilie	516 route de la Molière	AI 337 - 338	réfection de toiture / remplacement des menuiseries / création d'une terrasse sur garage / création d'un 2ème accès	ACCORDÉE le 05/08/2025
DP 074 161 25 00054	CAHAY Benoît	940 route de la Radia	AN 515	installation d'une piscine	ACCORDÉE le 05/08/2025
DP 074 161 25 00055	BUISSON Nicolas	451 chemin du Creux - Faramaz	AT 034	réhabilitation d'un logement dans un corps de ferme	ACCORDÉE le 02/09/2025
DP 074 161 25 00056	STARWATT pour MAYER Guillaume	1087 route de Chapeiry les Vorges	AH 624	panneaux photovoltaïques	ACCORDÉE le 29/08/2025
DP 074 161 25 00047	GUÉZOU Arnaud	19 chemin des Entremonts la Molière	AI 353	abri de jardin	REJET TACITE le 20/10/2025
DP 074 161 25 00060	RIBIOLLET David	111 rue du Fauboug	AC 714	Division en vue de construire (1 lot)	ACCORD TACITE envoyé le 04/11/2025
DP 074 161 25 00068	ZAWADZKI Claudette	807 route de la Fontaine		isolation extérieure et crépissage de façades	ACCORDÉE le 30/10/2025
DP 074 161 25 00069	HIVAR Aurélien	355 route de Peignat		Remplacement de la clôture existante	ACCORDÉE le 30/10/2025
DP 074 161 25 00070	EDF Solutions solaires	261 route de Chaunu		Panneaux photovoltaïques	ACCORDÉE le 30/10/2025
DP 074 161 25 00072	COMMUNE DE MARCELLAZ-ALBANAIS	Eglise		Rénovation de la toiture Ravalement de façades Construction d'un local technique Mise en place d'avant-toits	ACCORDÉE le 30/10/2025

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- ❖ Venue du bus Info femmes (CIDFF) : lundi 24/11 matinée
- ❖ Point sur les travaux en cours : Germagny, route de Saint-Sylvestre, passage piétons « chez Nanche »
- ❖ Démarrage des travaux de rénovation de l'église
- ❖ Vente de la collection du musée « L'Art de l'Enfance »
- ❖ Retour très positif sur le repas des aînés du mois d'octobre : public nombreux et très satisfait.
- ❖ Retour sur la cérémonie du 11/11 : la cérémonie s'est parfaitement bien déroulée, avec un public nombreux et forte participation des enfants pour les chants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est close à 21h30.

A Marcellaz-Albanais, le 05 décembre 2025.

**Le Maire,  
Eric CHASSAGNE**



**La secrétaire de séance,  
Christiane DAUNIS**

